



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

DOM : Réunion

Question écrite n° 19837

## Texte de la question

M. André Thien Ah Koon attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur le financement de la reconstruction de la maison d'arrêt de Saint-Denis de la Réunion. Les conditions d'hygiène et de sécurité à la maison d'arrêt de Saint-Denis ne sont pas de nature à garantir aux personnes incarcérées et au personnel pénitentiaire des conditions de vie pour les uns et de travail pour les autres qui soient acceptables. La vétusté des locaux de la maison d'arrêt de Saint-Denis, avec un bâtiment qui date de l'époque coloniale, donne une ampleur dramatique à la surpopulation carcérale de cet établissement qui accueille près de 200 détenus pour une capacité de 89 places. En conséquence, il la remercie de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'elle envisage de prendre afin de financer la reconstruction de la maison d'arrêt de Saint-Denis de la Réunion.

## Texte de la réponse

la garde des sceaux, ministre de la justice, porte à la connaissance de l'honorable parlementaire qu'en raison de besoins prioritaires sur d'autres sites, la reconstruction de la maison d'arrêt de Saint-Denis de la Réunion ne figure pas dans le programme de construction actuel des établissements pénitentiaires. Des recherches foncières sont d'ores et déjà entreprises dans l'hypothèse où ce besoin pourrait être pris en compte dans le cadre d'une programmation ultérieure. Le projet de construction d'un nouvel établissement pénitentiaire à la Réunion ne pourra toutefois se concrétiser qu'avec des ressources budgétaires complémentaires. Ainsi le calendrier prévisionnel de réalisation du nouvel établissement et la date de fermeture de la maison d'arrêt de Saint-Denis ne peuvent encore être précisés.

## Données clés

**Auteur :** [M. André Thien Ah Koon](#)

**Circonscription :** Réunion (3<sup>e</sup> circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 19837

**Rubrique :** Outre-mer

**Ministère interrogé :** justice

**Ministère attributaire :** justice

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 5 octobre 1998, page 5386

**Réponse publiée le :** 26 avril 1999, page 2534